



« Actes obsédants et exercices religieux ». Un écrit freudien sur la religion

Gabriel Lavoie

Volume 34, Number 3, 1978

URI: <https://id.erudit.org/iderudit/705683ar>

DOI: <https://doi.org/10.7202/705683ar>

[See table of contents](#)

Publisher(s)

Faculté de philosophie, Université Laval

ISSN

0023-9054 (print)

1703-8804 (digital)

[Explore this journal](#)

Cite this article

Lavoie, G. (1978). « Actes obsédants et exercices religieux ». Un écrit freudien sur la religion. *Laval théologique et philosophique*, 34(3), 247–260.
<https://doi.org/10.7202/705683ar>

« ACTES OBSÉDANTS ET EXERCICES RELIGIEUX »

UN ÉCRIT FREUDIEN SUR LA RELIGION

Gabriel LAVOIE

EN SE RÉFÉRANT aux premiers travaux de Freud, Jones, son biographe, dit entre autres ceci :

Il n'aurait jamais pu être mathématicien ou physicien, ni même un expert en problèmes d'échecs. Il écrivait avec facilité, sans effort, spontanément, mais détestait corriger ses travaux.

... je dirai que si Freud y avait apporté plus de soins et d'attention scrupuleuse, bien des obscurités, bien des ambiguïtés auraient été facilement évitées, ses traducteurs ne manqueraient pas de m'approuver, car ces négligences ne constituent pas la moindre des difficultés auxquelles ils se heurtent¹.

Fort de cet appui, il y a certes lieu d'indiquer une double difficulté dans ce bref texte de Freud sur les « Actes obsédants et les exercices religieux² » : difficulté, au niveau de la forme (voire de la traduction elle-même) et difficulté, au niveau du contenu, de ce travail qui se situe au tout début d'une recherche sur l'homme et, en voie de conséquence, sur la religion.

Ce n'est qu'en regard de cette recherche qu'il y a lieu d'approfondir ce texte, de l'étayer, et qu'il y a possibilité de parvenir à une véritable compréhension de son sens et de sa portée.

1. Ernest JONES, *La Vie et l'Œuvre de Freud*, tome 1, P.U.F., 1970, p. 37.

2. Sigmund FREUD, « Actes obsédants et exercices religieux », in *L'Avenir d'une illusion*, trad. Marie Bonaparte, Denoël et Steele, Paris, 1932, pp. 157-183 ; rééd. P.U.F., Paris, 1971, pp. 81-94.

— « Obsessive actions and religious practices », *The Standard Edition of the Complete Psychological Works of Sigmund Freud*, (24 vol.), éd. J. Strachey, IX, 115-127, Hogarth Press, London, 1953-1968.

— « Zwangshanlungen und Religionsübungen », *Gesammelte Werke*, VII, 129-139, Imago, London, 1940-1952.

Il s'agit là d'une conférence qui a été lue par Freud le 2 mars 1907 devant la Société viennoise de psychanalyse³.

C'était la première fois non seulement que Jung assistait à un exposé du fondateur de la psychanalyse, mais aussi que Freud abordait la question de la religion⁴.

Se situant dans la poursuite de sa recherche clinique après ses études sur l'hystérie et celle en cours sur la névrose obsessionnelle, dont le cas de « L'homme aux rats » qui sera entrepris en octobre 1907⁵, nous percevons dès le début du texte l'extrême intrication de ce que Freud avancera sur la névrose obsessionnelle et les exercices religieux :

Je ne suis certes pas le premier qu'ait frappé la ressemblance qui existe entre les actes obsédants des névrosés et les exercices par lesquels le croyant témoigne de sa piété⁶.

Aussi, il est aussitôt fait référence au langage par le terme de « cérémonial » qui sera employé conjointement pour désigner certains actes obsédants comme certains exercices religieux :

Le nom même de « cérémonial », que l'on a donné à certains de ces cas obsédants, m'en est une garantie⁷.

Voulant ainsi montrer par ce thème du « cérémonial » que, malgré bien des différences, la ressemblance entre les actes obsédants et les exercices religieux serait loin d'être superficielle, Freud tentera d'établir la véracité de cette hypothèse, en faisant la genèse du cérémonial névrotique, et en poursuivant cette genèse par l'investigation psychanalytique des actes obsédants eux-mêmes.

Prenant appui, tout au long de son exposé sur l'analyse des ressemblances et des différences entre les actes obsédants (le cérémonial névrotique) et les exercices religieux, Freud avancera de fait des conclusions relatives aux processus psychiques non seulement de la névrose obsessionnelle, mais aussi de « la vie religieuse ».

3. Mais ce ne fut pas là un acte spontané, car il s'agit avant tout d'une contribution qu'on lui avait demandé en janvier de la même année pour le premier numéro de la *Zeitschrift für Religionspsychologie* qui venait d'être fondée par un dénommé Dr Bresler, rédacteur en chef de la *Psychiatrisch Neurologische Wochenschrift* (Ges. W., VII, p. 129).

4. Cependant, Freud avait déjà fait allusion à la religion en 1901 dans son récit *Psychopathologie de la vie quotidienne*, dans lequel il donne un premier aperçu de son point de vue naturaliste sur la religion et tous les sujets qui s'y rapportent en avançant entre autres ceci : « Je pense en effet que, pour une bonne part, la conception mythologique du monde qui anime jusqu'aux religions les plus modernes n'est autre chose qu'une psychologie projetée dans le monde extérieur », (Ch. 13, « Déterminisme. Croyance au hasard et superstition. Points de vue... », Payot, Paris, 1969, p. 276).

5. « Remarques sur un cas de névrose obsessionnelle » (L'homme aux rats), trad., M. Bonaparte et R. Loewenstein, in *Cinq psychanalyses*, Denoël et Steele, Paris, 1935 ; rééd. P.U.F., Paris, 1954 et 1970, pp. 199-261.

6. « Actes obsédants et exercices religieux », in *L'Avenir d'une illusion*, P.U.F., 1971, p. 83.

7. *Ibid.*

A. LE CÉRÉMONIAL NÉVROTIQUE (A UN SENS)

Si les gens qui ont un cérémonial appartiennent, comme ceux qui souffrent de pensées, de représentations et d'impulsions obsédantes, à un groupe clinique en référence à la névrose obsessionnelle, il demeure, dit Freud, que le caractère essentiel de cette affectation « ... des gens qui pratiquent des actes obsédants... » ne nous est pas encore connu, parce que nous n'avons pas encore réussi jusqu'à présent à dégager le criterium fondamental de la névrose obsessionnelle.

Voilà pourquoi, ajoute-t-il, nous ne pouvons donner en guise de définition de ces états qu'une connaissance détaillée de ceux-ci.

1° *La genèse du cérémonial névrotique*

Par suite de ces indications, Freud nous dit en quoi consiste le cérémonial névrotique et il nous oriente vers l'un des buts primordiaux de son article qui est de nous indiquer que le cérémonial en question a vraiment un sens, bien qu'il nous apparaisse comme une simple formalité.

Le cérémonial névrotique consiste en de petits actes :

... actions surajoutées ou entravées ou bien rangements, lesquels, à l'occasion des actes de la vie quotidienne, sont exécutés toujours de la même manière ou bien d'une façon qui varie suivant des règles données⁸.

Ces activités donnent l'impression d'être de simples « formalités » : « ... elles nous apparaissent comme totalement dénuées de sens ».

En réalité, le cérémonial apparaît dénué de sens au malade lui-même qui cependant ne peut pas l'éviter, si ce n'est au prix d'une insupportable angoisse, obligeant à refaire après coup ce qui a été omis :

Elles n'apparaissent pas sous un autre jour au malade, et il est pourtant incapable de ne pas les accomplir, car tout écart du cérémonial est puni d'une insupportable angoisse, qui oblige à refaire après coup ce qui avait été omis⁹.

Ainsi, se manifeste le caractère de ce cérémonial : la contrainte, sous peine d'angoisse, bien qu'il s'agisse d'actions mesquines comme les occasions et les sortes d'activités elles-mêmes que le cérémonial environne : se laver les mains, s'habiller ou se déshabiller ou encore se coucher, qui deviennent des actions retardées, voire même difficiles.

Freud fait ensuite intervenir une autre dimension dans sa description de ce cérémonial, en affirmant que nous pourrions remplacer l'exécution de celui-ci par un certain nombre de lois non écrites, que nous retrouvons par exemple dans le cérémonial du lit :

... la chaise doit se trouver devant le lit dans une position déterminée, les vêtements doivent y être pliés dans un certain ordre, la couverture du lit doit

8. *Ibid.*, p. 84.

9. *Ibid.*

être bordée aux pieds. Le drap doit être bien tiré, sans plis ; les oreillers doivent être disposés de telle ou telle manière, le corps lui-même doit se trouver dans une attitude strictement déterminée ; ce n'est qu'alors qu'on a le droit de s'endormir¹⁰.

C'est en fait cette conscience toute particulière avec laquelle le cérémonial est exécuté et l'angoisse qui surgit lorsque celui-ci est omis qui donnent à ce cérémonial le caractère d'un « acte sacré », voire même d'une « religion privée », celui-ci devant être accompli à l'exclusion du public.

Ensuite, Freud prend soin de mentionner que si le cérémonial semble être constitué de petites activités séparées, il demeure que toutes les formes d'activités peuvent devenir des actes obsédants, lorsqu'ils sont surchargés de petits ajouts, rythmés d'arrêts et de répétitions.

Voilà pourquoi, il semble d'autant plus difficile de délimiter la frontière entre le « cérémonial » et les « actes obsédants » que ces derniers eux-mêmes sont le plus souvent issus d'un cérémonial.

Ainsi, en plus de la compulsion à exécuter tel ou tel acte et de l'angoisse qui surgit lorsque celui-ci est omis, nous trouvons dans le cérémonial névrotique, à l'instar des actes obsédants, des interdictions et des empêchements : par exemple, il sera interdit de sortir dans la rue (l'agoraphobie), tandis qu'on sera autorisé à se coucher en autant qu'on aura observé un « ... cérémonial prescrit d'avance ».

Et Freud ajoute les observations suivantes :

Il est curieux de voir que la compulsion comme les interdictions (devoir faire une chose et ne pas avoir le droit d'en faire une autre) ne frappent au début que les activités solitaires des hommes et laissent intact pendant longtemps leur comportement social ; c'est pourquoi de tels malades peuvent, pendant de longues années, traiter leur mal en affaire privée et le dissimuler. Bien plus de gens d'ailleurs souffrent de semblables formes de la névrose obsessionnelle que ne l'apprennent les médecins. En outre, beaucoup de ces malades trouvent à cette dissimulation une circonstance favorisant dans ce fait qu'ils arrivent fort bien à remplir leurs devoirs sociaux pendant une partie de la journée, après avoir consacré un certain nombre d'heures à leurs mystérieux agissements dans une retraite à la Mélusine¹¹.

2° *L'analogie des ressemblances et des différences entre les exercices religieux et les actes obsédants*

Après avoir indiqué les caractéristiques fondamentales du cérémonial et la délimitation difficile de la frontière entre celui-ci et les actes obsédants eux-mêmes, Freud effectue le passage des actes obsédants aux exercices religieux, en poursuivant sa genèse du cérémonial névrotique par l'analogie des ressemblances et des différences entre celui-ci et les actes sacrés du rite religieux.

10. *Ibid.*

11. *Ibid.*, p. 85.

Comme l'auteur l'indique lui-même, la ressemblance est facile à voir. Nous retrouvons dans les actes sacrés du rite religieux les mêmes caractéristiques que celles qui ont été mentionnées précédemment en regard du cérémonial névrotique : il s'agit de petits actes isolés, exécutés avec une conscience telle que l'anxiété surgit en cas d'omission.

Quant aux différences, elles sont d'autant plus frappantes et éclatantes qu'il semble osé, voire sacrilège, pour Freud lui-même de vouloir en établir une comparaison :

... la plus grande diversité des actes cérémoniaux par opposition à la stéréotypie du rite (prière, génuflexion, etc.) ; le caractère privé de ceux-ci par opposition au caractère public et collectif des exercices religieux ; et surtout cette différence que les petits actes du cérémonial religieux ont un sens et une intention symbolique, tandis que ceux du cérémonial névrotique semblent niais et dénués de sens¹².

La frontière entre le cérémonial névrotique et les actes obsédants demeurant difficile à délimiter, Freud en conclut (en regard de sa recherche) que « ... la névrose obsessionnelle semble ici la caricature mi-comique, mi-lamentable d'une religion privée »¹³.

3° *L'investigation psychanalytique des actes obsédants*

Freud en arrive à la conclusion précédente par suite de la différence primordiale qui semble exister entre les petits actes religieux, qui « ... ont un sens et une intention symbolique », et ceux du cérémonial névrotique, qui semblent « ... niais et dénués de sens ».

Cependant, comme l'indique le fondateur de la psychanalyse, « ... c'est justement cette différence la plus tranchée entre le cérémonial religieux et le cérémonial névrotique... » qui va se réduire de plus en plus, voire même disparaître, en faisant intervenir l'investigation psychanalytique.

En effet, voulant infirmer que, malgré les apparences, le cérémonial névrotique a lui aussi un sens, Freud recourt à l'investigation psychanalytique des actes obsédants qui, à l'instar du cérémonial, semblent niais et dénués de sens :

Cette investigation permet de mettre radicalement fin à l'apparence d'après laquelle les actes obsédants seraient niais et dénués de sens. Elle révèle aussi d'où provient cette apparence. On apprend à voir que les actes obsédants sont, sans exceptions et dans tous leurs détails, pleins de sens, qu'ils sont au service d'intérêts importants de la personnalité et qu'ils expriment et des événements à influence persistante, et des pensées chargées d'affect de l'individu¹⁴.

12. *Ibid.*, p. 86.

13. *Ibid.*

14. *Ibid.*

Pour illustrer cette assertion, Freud, prenant appui sur les résultats obtenus de son investigation psychanalytique des psychonévroses, présente quelques exemples empruntés au vaste ensemble de ses observations.

Et, dès lors, nous voyons poindre la théorie freudienne : les actes obsédants ou le cérémonial névrotique ont non seulement un sens, mais encore ce sens « ... dérive de la vie la plus intime, voire de la vie sexuelle du malade »¹⁵.

Ainsi dans les observations rapportées ici par Freud, nous retrouvons la compulsion qui est la caractéristique même du cérémonial névrotique.

En effet, l'action n'étant pas omise, l'angoisse fait place à la réalisation de cette action qui, sous l'effet de la compulsion, est en réalité une substitution ou un déplacement, à travers un rituel, d'un souhait ou d'un désir :

Une jeune fille observée par moi était soumise à la compulsion, après s'être lavée, de faire tourner la cuvette en rond. La signification de cet acte cérémonial se trouvait dans le proverbe : « Il ne convient pas de jeter l'eau sale avant d'en avoir de propre »¹⁶.

Les étapes de ce déplacement en regard du souhait à l'égard de sa sœur sont facilement reconnaissables ici : au désir d'empêcher sa sœur de divorcer, avant qu'elle ait noué des relations avec un homme meilleur, s'est substitué le rituel de faire tourner, durant un certain temps, l'eau sale avant de la jeter.

Cette observation, voulant illustrer en quoi un acte obsédant est en relation avec la vie sexuelle, trouve ici son sens dans un souhait concernant en l'occurrence la vie sexuelle de la sœur, à laquelle la jeune fille est demeurée très attachée.

Cet exemple et tous les autres rapportés ici dans le texte peuvent certes sembler énigmatiques. Ils illustrent cependant la proposition d'après laquelle tout, dans les actes obsédants, est plein de sens et interprétable.

Qu'il suffise à cet égard de ne citer que cette autre observation :

... La même malade ne pouvait en réalité s'asseoir que sur un seul siège et ne parvenait à s'en lever qu'avec difficulté. Le siège, d'après certains détails de sa vie conjugale, symbolisait pour elle un mari, à qui elle restait fidèle. Elle expliquait par cette phrase sa compulsion : « On se sépare si difficilement (d'un homme, d'un siège) après s'y être assise une première fois »¹⁷.

Par suite de la présentation de différentes observations telles que celles-ci, Freud indique tout simplement qu'il en est de même pour le cérémonial névrotique : celui-ci, comme les actes obsédants, est plein de sens et interprétable mais « ... la preuve en exigerait un exposé plus circonstancié »¹⁸.

15. *Ibid.*, pp. 86-87.

16. *Ibid.*, p. 87.

17. *Ibid.*

18. *Ibid.*, p. 89.

Ainsi, en regard du cérémonial religieux, le cérémonial névrotique a lui aussi un sens. Cependant, Freud passe outre à cette conclusion de sa démonstration et rappelle qu'il ne s'y méprend nullement :

... nous semblons nous être fort éloignés, par l'élucidation des actes obsédants, de la sphère d'idées de la religion¹⁹.

B. SENS DES ACTES OBSÉDANTS ET DES EXERCICES RELIGIEUX

Après avoir fait la description du cérémonial névrotique et établi, par l'investigation psychanalytique des actes obsédants, que ce cérémonial, à l'instar du cérémonial religieux, a lui aussi un sens, Freud, en un deuxième temps, poursuit son investigation psychanalytique des actes obsédants, en essayant maintenant d'établir qu'à l'instar de ces actes le cérémonial religieux, tout comme le cérémonial névrotique, a un sens qui réside en réalité dans le sens même des actes obsédants.

Pour élucider ce sens, Freud, poursuivant son analogie entre les exercices religieux et les actes obsédants et s'appuyant sur les données précédentes concernant la description du cérémonial névrotique et des actes obsédants, entreprend d'abord de remonter aux causes elles-mêmes de ces actes.

1° *Sens des actes obsédants (cérémonial névrotique : l'inconscient)*

Dès lors, les actes obsédants ont donc un sens et ils peuvent être interprétés. Mais il demeure que c'est seulement le traitement psychanalytique qui permet d'en connaître la signification principale comme les mobiles eux-mêmes qui sont à l'origine de ces actes.

Se référant à des mobiles inconscients, Freud en arrive ici à la question fondamentale qui demeurera durant toute sa vie la raison d'être de la poursuite de sa recherche, c'est-à-dire l'Inconscient :

Nous exprimons cet état de choses important en disant que l'acte obsédant sert à manifester des mobiles et des représentations inconscientes²⁰.

a) *L'annulation des différences entre les actes obsédants et les exercices religieux*

En conséquence, si l'acte obsédant qui a un sens demeure inconscient, il semble resurgir ici « ... une nouvelle différence d'avec les exercices religieux... » qui possèdent, en plus de leur sens, une intention symbolique.

19. *Ibid.*

20. *Ibid.*

Mais, «... il faut se rappeler...», ajoute Freud, «... que le dévot isolé exerce en règle générale le cérémonial religieux sans se demander quel en est le sens», c'est-à-dire comme s'il demeurerait inconscient du sens de son acte²¹.

En réalité, nous trouvons ici une autre dimension, en regard des différences qui ont été mentionnées précédemment, concernant le cérémonial névrotique et religieux.

À vrai dire, dans l'élucidation du rapport entre les actes obsédants et les exercices religieux, nous trouvons ici l'annulation de la double différence.

En effet, si les actes cérémoniaux se distinguent des actes sacrés du rite religieux par leur caractère privé, en regard du caractère public et collectif des actes sacrés, cette différence est ici annulée par Freud qui se réfère à un caractère privé du cérémonial religieux, en parlant du dévot isolé.

De même, si le cérémonial névrotique se distingue du cérémonial religieux par le fait qu'il semble niais et dénué de sens, tandis que le cérémonial religieux a un sens et une intention symbolique (nonobstant le fait que le cérémonial névrotique ait lui aussi un sens), cette autre différence est ici réduite par Freud qui mentionne que «... le dévot isolé exerce *cependant* le cérémonial religieux sans se demander quel en est le sens...», c'est-à-dire comme s'il n'y avait pas de sens et d'intention symbolique.

De ce fait, il en est donc du dévot isolé comme de «... la personne qui obéit à une compulsion sans en connaître la signification, au moins la signification principale: le sens du rite, qui sera le plus souvent symbolique, ne sera connu que par le prêtre, comme le sens de l'acte obsédant ne sera connu que par l'investigateur»²².

Malgré cette affirmation sur la connaissance du rite par le prêtre, Freud, passant directement et sans distinction du dévot aux croyants, ajoute:

Les mobiles qui poussent impérieusement les croyants aux exercices religieux leur restent cependant à tous inconnus, ou bien représentés dans leur conscience par d'autres mobiles mis en avant à leur place²³.

Nonobstant l'ampleur apparente de cette affirmation, il convient de reconnaître tout de suite, au-delà de cette allusion et possiblement de cette projection, qu'il ne s'agira pas, dans la poursuite de cet exposé, d'une remise en cause de la foi de tous les croyants, particulièrement de ceux que nous appelons les «Majores», mais bien des mobiles de ceux qui, comme le dévot, sont poussés «... impérieusement... aux exercices religieux».

C'est pourquoi Freud, en se référant ensuite à l'étiologie des actes obsédants, poursuit son investigation en regard des mobiles eux-mêmes qui déterminent ces actes.

21. *Ibid.*

22. *Ibid.*

23. *Ibid.*

b) *Les mobiles des actes obsédants*

Dans tous ces mobiles, nous retrouvons fondamentalement le sentiment de culpabilité :

On peut dire que celui qui souffre de compulsion et d'interdictions se comporte comme s'il était sous l'empire d'un sentiment de culpabilité, dont il ne sait rien d'ailleurs...²⁴.

Et Freud précise :

... d'un sentiment inconscient de culpabilité²⁵.

Constatant lui-même l'énormité de cette affirmation, Freud dit : « comme si », qui fonde ici son hypothèse dont il montrera peu à peu le bien-fondé :

Ce sentiment de culpabilité prend sa source dans certains processus psychiques précoces, mais trouve un élément de reviviscence perpétuelle dans la tentation que renouvelle chaque occasion actuelle²⁶.

Ainsi, des processus psychiques précoces se dégagent un premier aspect de l'origine de la culpabilité : on a envie de faire telle ou telle chose, que Freud appelle ici « la tentation » (en empruntant ce terme au langage religieux) et cette « tentation » fait revivre un sentiment de culpabilité antécédent et inconscient.

D'autre part, ce sentiment de culpabilité donne naissance à une angoisse expectante qui est liée à la perception interne de la « tentation » dont le contenu est un « désir mauvais ».

Et cette angoisse, sous-jacente à l'idée de punition, se traduit par l'attente d'un malheur ou d'une catastrophe qui maintient la personne toujours aux aguets.

En effet, comme il s'agit d'un sentiment inconscient de culpabilité, prenant sa source dans certains processus psychiques précoces, l'élément de reviviscence perpétuelle de ce sentiment que renouvelle chaque occasion actuelle fait surgir l'angoisse expectante qui, en soi, comporte un élément de menace :

Quand un cérémonial est en train de se constituer, le malade sait encore consciemment qu'il doit faire ceci ou cela sans quoi un malheur arriverait et, en règle générale, la sorte de malheur à attendre est encore communiquée à sa conscience²⁷.

Toutefois, le rapport lui-même entre l'occasion où l'angoisse expectante surgit et l'élément de menace qu'elle contient demeure caché au malade, parce qu'il s'agit précisément, à travers un cérémonial, d'une mesure de protection contre « quelque chose » d'inconscient.

Au dire de Freud, si ce rapport est démontrable dans chaque cas, il demeure que l'élucidation de celui-ci ou encore de ce « quelque chose » ne peut avoir lieu que par l'investigation psychanalytique.

24. *Ibid.*, p. 90.

25. *Ibid.*

26. *Ibid.*

27. *Ibid.*

c) Le mécanisme de la névrose obsessionnelle

Ainsi, après avoir souligné qu'au sentiment de culpabilité du névrosé obsessionnel correspondent les protestations des dévots, Freud poursuit son investigation des actes obsédants, en nous faisant rentrer dans l'intelligence du mécanisme même qui donne naissance à la névrose obsessionnelle :

On acquiert une intelligence plus profonde du mécanisme de la névrose obsessionnelle si l'on estime à sa juste valeur le fait primordial se trouvant à sa base et qui consiste toujours dans le refoulement d'une pulsion instinctive (d'une composante de l'instinct sexuel), pulsion qui était contenue dans la constitution de la personne en jeu, qui peut se manifester un certain temps dans sa vie infantile et devient ensuite la proie du refoulement ²⁸.

Nous trouvons donc à la base du mécanisme obsessionnel un fait fondamental qui est le refoulement d'une pulsion.

Et ce refoulement, étant incomplet, engendre en même temps une formation réactionnelle que Freud appelle une « scrupulosité particulière » : celle-ci, « ... dirigée contre les objectifs de cet instinct, est engendrée en même temps que le refoulement de cet instinct » ²⁹.

En effet, le refoulement étant un mécanisme qui rejette la pulsion dans l'inconscient, il s'ensuit que la partie de la pulsion qui n'est pas complètement refoulée est constamment menacée par la partie de la pulsion refoulée :

... cette formation réactionnelle psychique ne se sent pas sûre d'elle-même, mais constamment menacée par l'instinct demeuré aux aguets dans l'inconscient ³⁰.

Voilà pourquoi, la partie de la pulsion refoulée va se manifester selon l'enchaînement des différents processus signalés précédemment : sous l'emprise d'un sentiment de culpabilité,

... l'influence de l'instinct refoulé est ressentie sous forme de tentation, et c'est au cours du processus de refoulement lui-même que naît l'angoisse, qui, en tant qu'angoisse expectante, s'empare du domaine de l'avenir ³¹.

C'est en fait, conclut Freud, ce processus de refoulement incomplètement réussi qui donne naissance à la névrose obsessionnelle et qui donne ainsi lieu à une sorte de conflit sans fin :

... des efforts psychiques, toujours renouvelés, sont nécessaires afin de maintenir l'équilibre contre les poussées constantes de l'instinct ³².

De l'origine du mécanisme de la névrose obsessionnelle, lot de gens qui, « ...

28. *Ibid.*, pp. 90-91.

29. *Ibid.*, p. 91.

30. *Ibid.*

31. *Ibid.*

32. *Ibid.*

sous l'empire d'un sentiment de culpabilité... », souffrent de compulsion et d'interdictions, Freud rappelle ensuite, en une sorte de résumé, l'origine et l'enchaînement des mobiles qui déterminent les actes cérémoniaux et obsédants.

Sous l'emprise de la compulsion, « ... les actes cérémoniaux et obsédants naissent ainsi, d'une part, à titre de défense contre la tentation et, d'autre part, à titre de protection contre un malheur attendu »³³.

Les actes de protection contre la tentation ne semblant pas suffire, c'est alors que surgissent les interdictions, ayant pour but de garder à distance de la situation de tentation.

Ainsi, les actes cérémoniaux et obsédants commencent par être une mesure de protection ou de défense auxquelles viennent se substituer les interdits³⁴.

Mais ils peuvent aussi devenir et représenter la condition même permettant de franchir un interdit³⁵. C'est ainsi, par exemple, que le cérémonial religieux du mariage permettra au dévot la jouissance sexuelle, le cérémonial représentant ici la condition même permettant cette jouissance qui, autrement, serait défendue, parce qu'entachée de péché³⁶.

Il ressort donc de cette approche du mécanisme de la névrose obsessionnelle que le processus de refoulement incomplètement réussi donnant naissance à la névrose obsessionnelle se traduit, au niveau même des symptômes de la névrose (actes obsédants), en un compromis entre les forces psychiques en conflit³⁷ :

Ainsi, les symptômes ramènent au jour quelque chose du plaisir qu'ils sont destinés à empêcher, ils se mettent au service de l'instinct refoulé non moins que de l'instance refoulante³⁸.

Et, étant donné que l'origine de ce conflit entre l'instinct refoulé et l'instance refoulante remonte à un certain moment de la vie infantile, il s'ensuit que « ... même, avec le progrès de la maladie, les actes, qui à l'origine servaient plutôt à la défense, se rapprochent toujours davantage des actions condamnées par lesquelles, dans l'enfance, l'instinct se manifestait »³⁹.

33. *Ibid.*

34. Se référant à cet égard à ses études précédentes, Freud dit : « Ainsi qu'on peut le voir, les interdictions remplacent les actes obsédants, tout comme une phobie a pour but d'épargner la nécessité d'une crise d'hystérie » :

— *Études sur l'hystérie* (1893-1895), en coll. avec Joseph Breuer, trad., A. Berman, P.U.F., Paris, 1956, rééd. 1967, 255 p.

— « Obsessions et Phobies » (1894), in *Revue Neurologique*, III, no. 2, Paris, 1895, pp. 33-38.

— « Fragment d'une analyse d'hystérie » (Dora) (écrit en 1901 et publié en 1905), trad. M. Bonaparte et R. Loewenstein, in *Revue Française de Psychanalyse*, 1928, II, no. 1, pp. 1-112 ; trad. rev. par A. Berman, in *Cinq psychanalyses*, Denoël et Steele, Paris, 1935 ; rééd. P.U.F., Paris, 1954 ; rééd. 1970, pp. 1-91.

35. Cf. *supra*, p. 250.

36. Est-il nécessaire de signaler ici le sens de l'argument qui, en rapport avec cette recherche, ne se fonde pas sur cette conception religieuse de l'époque théologiquement périmée.

37. *Ibid.*, pp. 91-92.

38. *Ibid.*, p. 92.

39. *Ibid.*

2° Sens des exercices religieux

Freud reprend ensuite son analogie avec les exercices religieux et émet une hypothèse qui demeurera à la base non seulement de sa recherche clinique⁴⁰, mais aussi de sa recherche sur la religion⁴¹, c'est-à-dire le renoncement aux pulsions :

... la répression, le renoncement à certaines pulsions instinctives semble aussi être à la base de la formation de la religion ; cependant ce ne sont pas, comme dans la névrose, des composantes exclusivement sexuelles dont il s'agit ici, mais des instincts égoïstes nuisibles à la société, auxquels d'ailleurs une contribution sexuelle n'est le plus souvent pas étrangère⁴².

Ayant en quelque sorte cerné le sens des actes obsédants, Freud poursuit son analogie en se référant aux composantes mêmes de ces actes :

Le sentiment de culpabilité émané d'une tentation qui ne s'éteint jamais, l'angoisse expectante sous forme de la peur des châtiments divins, nous avons appris à les reconnaître au domaine de la religion plutôt qu'à celui de la névrose⁴³.

Et Freud continue en disant :

Peut-être en vertu des composantes sexuelles qui s'y mêlent, peut-être par suite des qualités générales de l'instinct, la répression des instincts au domaine de la vie religieuse se manifeste-t-elle aussi comme insuffisante et jamais achevée⁴⁴. C'est sans doute pour cela que des « ... récidives totales de péché sont... plus fréquentes chez le dévot que chez le névrosé ». Et bien plus, « ... elles conditionnent une nouvelle espèce d'activités religieuses, les actes de pénitence, auxquels on trouve des pendants dans la névrose obsessionnelle ».

Les exercices religieux demeurent ainsi pour Freud un point de référence dans sa recherche sur la névrose obsessionnelle. Mais l'approfondissement de la névrose obsessionnelle lui permet aussi de pénétrer davantage dans la sphère religieuse.

40. Textes majeurs dans l'élaboration de la théorie des pulsions :

— (1905) : *Trois essais sur la théorie de la sexualité*, trad. B. Reverchon, Gallimard, Paris, 1923 ; rééd. et revus par J. Laplanche et J.B. Pontalis, Gallimard, Paris, 1962 ; rééd. 1968, 190 p.

— (1914) : « Pour introduire le narcissisme », trad. J. Laplanche, in *La vie sexuelle*, P.U.F., Paris, 1968, pp. 81-105.

— (1915) : « Pulsions et destins des pulsions » in *Métopsychoanalyse*, trad. M. Bonaparte et A. Berman, sous le titre : « Les pulsions et leurs destins » ; nllé trad. J. Laplanche et J.B. Pontalis, Gallimard, Paris, 1968, pp. 11-44.

— (1920) : « Au-delà du principe du plaisir », trad. S. Jankélévitch, Payot, Paris, 1927 ; rééd. 1951 in *Essais de Psychanalyse* ; rééd. et revus par A. Hesnard, Payot, Paris, 1970, pp. 7-81.

— (« Psychologie collective et Analyse du Moi ») (1921) ;

— (« Le Moi et le Ça ») (1923)

in *Essais de Psychanalyse*, Payot, Paris, 1970, pp. 83-234.

41. — *Totem et Tabou*, (1912-1913), trad. S. Jankélévitch, Payot, Paris, 1923 ; rééd. 1947 ; rééd. 1968, 186 p.

— *Moïse et le Monothéisme*, (1934-1938), trad. A. Berman, Gallimard, Paris, 1948 ; rééd. 1967, 186 p.

42. *Ibid.*, p. 92.

43. *Ibid.*

44. *Ibid.*

Ainsi, en se référant au cérémonial névrotique, et particulièrement à l'un des exemples mentionnés précédemment⁴⁵, Freud affirme alors que le mécanisme de déplacement qui est à la base des processus psychiques de la névrose obsessionnelle et qui conduit « ... à faire de la chose la plus minime la plus importante... » existe aussi dans le « domaine religieux »⁴⁶ :

Dans les quelques exemples d'actes obsédants que j'ai cités, on peut déjà voir comment le symbolisme et les détails de l'exécution de l'acte s'édifient grâce à un déplacement de ce qui est propre, important, à une chose mesquine mais substitutive, par exemple d'un homme à un siège.

C'est cette tendance au déplacement qui modifie toujours davantage le tableau des phénomènes morbides et qui en vient pour finir à faire de la chose la plus minime la plus importante et la plus pressante.

On ne saurait méconnaître qu'au domaine religieux n'existe une tendance semblable au déplacement de la valeur psychique, et à la vérité dans le même sens, de telle sorte que peu à peu le cérémonial mesquin des exercices religieux devient l'essentiel⁴⁷.

Nous ne pouvons certes passer sous silence la portée de ce mécanisme qui, au dire de Freud, est aussi à l'origine des réformes des religions qui s'efforcent ainsi « de rétablir la relation originelle des valeurs » :

C'est aussi pourquoi les religions subissent par saccades des réformes qui s'efforcent de rétablir la relation originelle des valeurs⁴⁸.

En réalité, nous retrouvons de nouveau dans cette dernière partie de ce texte de Freud l'analogie des ressemblances et des différences entre les actes obsédants et les exercices religieux ; d'une part, il y a concordance en regard d'un renoncement commun à l'exercice des pulsions et différence au niveau des pulsions en cause,

45. Cf. *supra*, p. 252.

46. La notion du déplacement qui apparaît dès l'origine de la théorie freudienne des névroses est déjà mentionnée par Freud le 29-06-1892 dans une lettre à Joseph Breuer (a).

Ayant abordé cette question dans *Esquisse d'une psychologie scientifique*, en 1895 (b), Freud parvient à une parfaite connaissance de ce mécanisme psychique dans *L'interprétation des rêves* en 1900 (c).

a) « Letter to J. Breuer », *S.E.*, 147-148.

b) in *La Naissance de la psychanalyse*, éd. par M. Bonaparte, A. Freud et E. Kris (1950), trad. A. Berman, P.U.F., Paris, 1956, pp. 307-396 ; rééd. 1969, pp. 313-396.

c) trad. I. Meyerson, nlle éd. revue par Denise Berger, P.U.F., Paris, 1971.

Pour Freud, la déformation peut être marquée non seulement par le déplacement, mais aussi par un travail de condensation. Toutefois, en ce qui a trait au déplacement, celui-ci vise à nous dérouter en mettant l'accent dans le récit manifeste (c'est-à-dire au niveau des processus primaires) sur un point secondaire, alors que l'essentiel (le récit latent) s'exprime de manière efficace, voire totalement silencieuse (c'est-à-dire au niveau des processus secondaires).

Ce mécanisme de déplacement, qui est bien souvent, pour ne pas dire la plupart du temps, l'effet de la censure, peut cependant revêtir une forme particulière. S'il s'agit dans un cas de la substitution d'une représentation par une autre qui lui est étroitement associée, dans un autre cas, on sera en présence d'un élément qui échange avec un autre sa forme verbale, ce qui d'ailleurs rend compte souvent de l'apparente absurdité fantastique d'un rêve.

Dans la perspective lacanienne, la métaphore et la métonymie sur le plan du langage trouvent leur équivalent au niveau des rêves dans le déplacement (*Verschiebung*) et la condensation (*Verdichtung*).

47. *Ibid.*, p. 93.

48. *Ibid.*

dites sexuelles, mais aussi d'auto-conservation (égoïstes); d'autre part, il y a concordance en regard du mécanisme de déplacement (conduisant à la perte du sens entre le minime et l'important) que nous retrouvons tant dans les exercices religieux que dans les actes obsédants.

CONCLUSION

Voilà pourquoi, Freud conclut ensuite en disant :

En vertu de ces concordances et de ces analogies, on pourrait se risquer à concevoir la névrose obsessionnelle comme constituant un pendant pathologique de la formation des religions et à qualifier la névrose de religiosité individuelle, la religion de névrose obsessionnelle universelle.

La concordance la plus essentielle résiderait dans le renoncement fondamental à l'exercice de pulsions constitutionnellement données, la différence la plus décisive dans la nature de ces pulsions qui, dans la névrose, sont d'origine exclusivement sexuelles, et dans la religion aussi de nature égoïste⁴⁹.

En somme, Freud en arrive ici à cette conclusion par suite de toute sa démarche précédente qui en est une d'induction.

Voilà pourquoi, en poursuivant sa recherche sur les pulsions, il ne pourra tenir à cette dualité entre pulsions sexuelles et pulsions égoïstes (d'auto-conservation).

Mais il n'en demeure pas moins qu'il établit ici un constat qu'il développera par la suite et cela non seulement en regard de sa recherche clinique, mais aussi en regard de la religion⁵⁰ et de la culture elle-même⁵¹ à laquelle il fait aussi allusion dans sa conclusion :

Un renoncement progressif à des pulsions constitutionnelles, dont l'exercice pouvait donner au moi un plaisir primaire, semble être l'une des bases de l'évolution culturelle des hommes⁵².

49. *Ibid.*, pp. 93-94.

50. *Totem et Tabou*, et *Moïse et le Monothéisme*, œuvres citées précédemment.

51. Ces deux aspects de la religion et de la culture sont abordés dans *L'Avenir d'une illusion* (1927), trad. M. Bonaparte, Denoël et Steele, Paris, 1932; rééd. P.U.F., Paris, 1971. Ce texte pourrait éventuellement être l'objet d'un travail intéressant en regard de *L'Illusion d'un avenir* (1928) du Pasteur Pfister et de sa correspondance avec Freud : *Correspondance de Sigmund Freud avec le Pasteur Pfister 1909-1939*, Gallimard, Paris, 1966.

Vraisemblablement, une étude approfondie de *L'Avenir d'une illusion* nous permettrait aussi d'y reconnaître là en partie, et pour le moins, l'articulation elle-même du *Dialogue sur la Religion* de Schopenhauer (*A Dialogue on Religion and Other Essays*, MacMillan, New York, 1892, 140 pp.)

On trouvera aussi une approche psychanalytique approfondie de la dimension de la culture chez Freud, en tant que celle-ci relève de la sphère de la castration, dans l'excellent article de Pierre Kaufmann : *La théorie freudienne de la culture*, in « Bulletin de Psychologie », no 283, tome XXIII, 1969-70, 109-110, pp. 549-559.

52. *Ibid.*, p. 94.